

**Rapport annuel 2009.
Helvetia Fondation collective de prévoyance
du personnel.**

2009

Le modèle d'assurance complète – mise à l'épreuve 2009 réussie.

S'il avait fallu une preuve supplémentaire, l'exercice 2009 de l'Helvetia Fondation collective l'aurait apportée: l'évolution remarquable des nouvelles affaires au cours de cette année démontre de façon impressionnante que le modèle d'assurance complète constitue la solution qui promet les meilleures chances de succès pour résister et croître dans le domaine du 2^e pilier, même en des temps difficiles pour l'économie. Les nouveaux clients ne sont cependant pas les seuls à avoir confiance en ce modèle. Il en va de même des clients parfois très anciens qui en profitent déjà, comme le montre la nette augmentation des primes uniques effectuées par nos personnes assurées. L'afflux important d'argent frais montre également l'attrait de nos conditions de rémunération et la confiance de nos clients dans une évolution positive des marchés des capitaux.

La situation économique à la fin de l'exercice précédent ne laissait augurer rien de bon pour l'année 2009. Outre l'évolution excellente des affaires, nous avons pu constater l'état satisfaisant de notre portefeuille de clients, ce qui est particulièrement réjouissant: le faible volume des arriérés d'encaissement témoigne non seulement d'une moralité de paiement élevée, mais aussi de la bonne marche des affaires de la plupart des branches représentées au sein de notre portefeuille de clients. Nous sommes confiants dans la résolution des problèmes qui affectent en partie les secteurs exportateurs; nos solutions de prévoyance et conditions flexibles représentent toujours une aide en ce sens.

Parallèlement au processus d'épargne, la «part de risque», c.-à-d. la couverture des risques de décès et d'invalidité, représente une part importante des affaires de prévoyance et le résultat du risque exerce une influence majeure sur le résultat global d'une fondation collective. Le comportement responsable, tant de nos clients que des autorités compétentes, notamment dans la gestion du risque d'invalidité, a débouché sur un résultat de risque extrêmement positif au cours de l'exercice sous revue. Des mesures correspondantes dans le domaine de la gestion des risques vont permettre de continuer à soutenir nos clients dans leurs efforts de maintenir le plus longtemps possible dans la vie active les collaborateurs et collaboratrices exposés à un risque d'invalidité.

Un conseil de fondation paritaire constitué de représentants des salariés et de l'employeur a été élu pour la première fois il y a quatre ans pour l'Helvetia Fondation collective.

Lors de l'élection de renouvellement effectuée en 2009 dans la perspective de la fin du premier mandat, tous les membres du conseil de fondation qui se représentaient à une réélection ont été réélus sans problème, alors que le taux de participation était bien supérieur à celui de la première élection. Le conseil de fondation remercie les électeurs de cette grande marque de confiance et se réjouit de pouvoir accueillir Monsieur Ralph Ruoss, trésorier communal de la Commune de Lachen SZ, en qualité de représentant nouvellement élu des salariés.

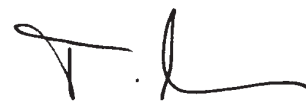
Nous remercions également nos clients pour les notes excellentes qu'ils nous ont de nouveau accordées lors du «Tracking PME», un sondage régulier de grande envergure. L'Helvetia occupe l'une des premières places dans pratiquement tous les domaines examinés. L'importance croissante des brokers dans la distribution de nos solutions de prévoyance démontre également que l'Helvetia n'est pas uniquement perçue comme un prestataire de qualité dans le portefeuille existant de clients, ce qui constitue un défi mais aussi un engagement.

Le 07.03.2010, les électrices et électeurs suisses ont pris une décision importante concernant l'avenir du deuxième pilier: le taux de conversion utilisé pour déterminer le montant des rentes de vieillesse ne doit pas descendre au-delà de 6.8% d'ici 2014. Il sera ainsi difficile de dégager durablement le rendement nécessaire au financement du taux de conversion. La redistribution des revenus générés avec les avoirs de vieillesse des personnes exerçant une activité lucrative vers les rentes en cours va donc se poursuivre à l'avenir. Cette incohérence du système devra être éradiquée à plus long terme. L'Helvetia Fondation collective restera néanmoins un partenaire fiable pour toutes les questions de prévoyance, pour ses clients, pour ses assurés, pour vous. Nous en sommes très heureux.

Nous vous remercions vivement de nous confier votre prévoyance du personnel.



Mirjam Brucker
Présidente du Conseil
de fondation



Thomas Klaiber
Directeur

Table des matières.

4	Rétrospective 2009
5	Portrait
6	Comptes annuels 2009
6	Bilan
7	Compte d'exploitation
9	Annexe aux comptes annuels
21	Rapport de l'organe de contrôle

Le rapport annuel de la Fondation Helvetia paraît en allemand, français et italien. Si la traduction française ou italienne diffère du texte original allemand, la version allemande fait foi.

Rétrospective 2009.

Développement du portefeuille

Le pouvoir d'attraction du modèle d'assurance complète ressort de la nette augmentation ainsi que du nombre d'œuvres de prévoyance affiliées et de personnes assurées. La hausse des primes uniques de 42.7% n'est pas seulement une conséquence de l'excellence des nouvelles affaires, mais également l'expression des conditions de rémunération attractives de l'Helvetia.

Chiffres-clés

	2009	2008	Modification absolue	Modification en %
Contributions (en millions de CHF)				
Contributions périodiques salariés et employeurs	635.7	595.1	40.6	6.8
Primes uniques	751.0	526.3	224.7	42.7
Effectifs				
Œuvres de prévoyance affiliées	9 728	9 381	347	3.7
Assurés actifs	76 271	74 721	1 550	2.1
Réserve mathématique (en millions de CHF)	5 931	5 491	440	8.0

Rémunération des avoirs de vieillesse 2009

En 2009, les avoirs de vieillesse du régime obligatoire et surobligatoire ont été rémunérés au taux de 2% fixé par le Conseil fédéral. En raison de l'évolution difficilement prévisible des taux, le taux d'intérêt utilisé pour l'estimation des prestations de vieillesse prévisibles (taux d'intérêts projeté) a été maintenu à 2.75%.

Changements au niveau des membres du conseil de fondation

Depuis le 01.07.2005, l'Helvetia Fondation collective est dirigée par un conseil de fondation constitué de façon paritaire de représentants des salariés et des employeurs des entreprises affiliées. Le conseil de fondation est élu pour un mandat de cinq ans.

Des élections de renouvellement se sont tenues à l'automne 2009 dans la perspective de la fin du premier mandat. À une exception près, les membres actuels du conseil de fondation se sont représentés et ont été réélus sans difficulté. Monsieur Ralph Ruoss, trésorier communal de la Commune de Lachen SZ, a été élu nouveau représentant des salariés, en remplacement de Madame Véronique Maeder qui ne s'est pas représentée.

Accès rapide sur Internet

Vous trouverez très facilement le rapport annuel ainsi que d'autres informations intéressantes concernant l'Helvetia Fondation collective sur le site www.fondation-helvetia.ch.

Portrait.

Fondée en 1961, l'Helvetia Fondation collective jouit d'une expérience de longue date en sa qualité de prestataire de solutions sur mesure dans le domaine de la prévoyance professionnelle obligatoire. Fin 2009, elle comptait plus de 9'700 entreprises affiliées. La sécurité des fonds de prévoyance qui lui sont confiés et la stabilité durable de la fondation sont sa première priorité.

Garanti à coup sûr

L'Helvetia Fondation collective garantit la sécurité totale conférée par le modèle d'assurance complète: l'ensemble des prétentions de prévoyance est couvert par un contrat d'assurance collective (également appelé contrat complet) conclu avec l'Helvetia. La fondation transfère ainsi à l'Helvetia les risques résultant de l'évolution des cas d'invalidité, de décès et de longévité, les risques liés aux placements des fonds de prévoyance qui lui sont confiés, ainsi que la gestion des affaires.

Avec le contrat complet, l'Helvetia Fondation collective est certaine de pouvoir assumer à tout moment ses obligations envers ses assurés actifs et ses retraités. Toute couverture insuffisante est ainsi exclue. Pour les salariés et les employeurs affiliés, il s'agit non seulement de savoir leurs fonds de prévoyance en sécurité, mais aussi de ne jamais devoir verser de contributions de solidarité pour l'assainissement de la fondation.

Un partenaire solide à ses côtés

Avec l'Helvetia, l'Helvetia Fondation collective dispose d'un partenaire à ses côtés qui sait maîtriser les risques. L'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA est le quatrième assureur vie collective en Suisse et a pu s'enorgueillir en 2008 de 150 ans d'expérience.

Les prescriptions de sécurité relevant du droit de surveillance et les mécanismes de contrôle des compagnies d'assurance vie suisses sont très denses. Contrairement aux dispositions auxquelles sont soumises les caisses de pension autonomes, ceux-ci interviennent avant que les obligations à l'égard des assurés ne puissent plus être assumées dans leur intégralité.

Avec compétence ...

La densité législative et la complexité des conditions-cadres relatives à la prévoyance professionnelle ne cessent de s'intensifier. Cette dernière nécessite de plus en plus une gestion professionnalisée. En déléguant l'administration de leurs affaires, les œuvres de prévoyance affiliées bénéficient de l'important savoir-faire des collaboratrices et collaborateurs spécialisés de l'Helvetia.

... et un service personnalisé

Les attentes à l'égard de la prévoyance professionnelle sont aussi diverses et variées que les entreprises affiliées et leurs collaborateurs. Pour répondre à ce besoin d'individualisation, l'Helvetia Fondation collective met à la disposition de ses clients une large gamme de plans de prévoyance, leur garantissant une prévoyance adaptée aux besoins propres de leur entreprise et qui évoluera avec cette dernière.

Comptes annuels 2009.

Bilan

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Actifs		
Parts en actions de l'Helvetia Fondation de placement	9 989 221.50	8 468 794.10
Liquidités	192 267.59	1 737.77
Créances	76.70	49.30
Placements de la fondation	10 181 565.79	8 470 581.17
Placements en titres pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance	6 221 961.14	13 274 452.20
Avoirs auprès d'employeurs affiliés	82 821 743.93	91 803 110.08
Avoirs auprès de l'Helvetia	639 714 747.48	463 664 286.47
Liquidités	27 249.78	20 128.60
Placements pour les œuvres de prévoyance	728 785 702.33	568 761 977.35
Compte de régularisation actif	123 783 260.70	67 782 095.50
Actifs provenant de contrats d'assurance	5 930 669 512.45	5 491 141 140.00
Total	6 793 420 041.27	6 136 155 794.02
Passifs		
Prestations de libre passage et rentes	177 725 149.99	86 782 374.70
Engagements envers l'Helvetia	82 821 743.93	91 803 110.08
Autres dettes	3 127 598.70	2 824 077.65
Dettes	263 674 492.62	181 409 562.43
Compte de régularisation passif	301 423 983.47	195 020 370.73
Réserves de contributions de l'employeur	115 542 944.29	81 362 795.83
Passifs résultant de contrats d'assurance	5 930 669 512.45	5 491 141 140.00
Fonds liés selon règlement	522 931.40	415 142.30
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	5 931 192 443.85	5 491 556 282.30
Réserve de fluctuation de valeur de la fondation	1 997 800.00	1 693 658.00
Fonds libres des œuvres de prévoyance	171 554 650.49	178 551 377.28
Fonds libres de la fondation		
Situation en début de période	6 561 747.45	11 099 822.95
Intérêt	436.48	427.93
Excédent des produits/charges	1 471 542.62	-4 538 503.43
Situation en fin de période	8 033 726.55	6 561 747.45
Total	6 793 420 041.27	6 136 155 794.02

Compte d'exploitation

en CHF	2009	2008
Contributions des salariés	290 392 447.15	270 277 405.95
Contributions de l'employeur	345 313 513.36	324 938 593.67
Contributions de tiers	726 494.40	796 937.45
Primes uniques et sommes de rachat	68 114 048.15	63 834 172.80
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	20 489 581.97	15 467 799.98
Allocations du fonds de garantie	3 240 346.90	3 109 974.75
Contributions et apports ordinaires et autres	728 276 431.93	678 424 884.60
Apports de libre passage	408 589 751.76	415 852 560.57
Dépôt de versements anticipés EPL/divorce	11 626 027.30	11 152 181.00
Apports de nouveaux contrats	330 832 793.27	99 370 622.68
Prestations d'entrée et nouveaux contrats	751 048 572.33	526 375 364.25
Apports de contributions et prestations d'entrée	1 479 325 004.26	1 204 800 248.85
Rentes de vieillesse	-51 748 791.15	-45 655 011.49
Rentes de survivants	-10 545 052.35	-9 789 146.70
Rentes d'invalidité	-40 011 668.98	-40 768 299.40
Autres prestations réglementaires	-37 758 494.75	-34 319 544.35
Prestations en capital à la retraite	-128 193 429.15	-97 675 431.20
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-23 433 605.55	-18 099 919.30
Prestations réglementaires	-291 691 041.93	-246 307 352.44
Prestations de libre passage en cas de sortie	-496 540 055.10	-445 784 454.00
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-54 272 605.15	-47 588 217.70
Prestations résultant de résiliations de contrats	-140 953 453.12	-252 773 568.65
Prestations de sortie et résiliations de contrats	-691 766 113.37	-746 146 240.35
Dépenses pour prestations et versements anticipés	-983 457 155.30	-992 453 592.79
Dissolution/Constitution de fonds réglementaires	-104 110.00	17 440.00
Dissolution/Constitution de fonds libres	9 807 439.88	-5 438 414.73
Dissolution/Constitution de réserves de contributions	-32 610 176.04	-9 457 539.95
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-22 906 846.16	-14 878 514.68
Prestations d'assurance	964 781 121.50	976 292 853.04
Parts d'excédents résultant des assurances	18 023 236.80	26 230 713.60
Produit de prestations d'assurance	982 804 358.30	1 002 523 566.64
Primes d'assurance	-648 629 664.99	-604 195 346.70
Primes uniques pour assurances	-804 010 420.71	-592 914 307.32
Contributions au fonds de garantie	-3 125 275.40	-2 882 054.00
Charges d'assurance	-1 455 765 361.10	-1 199 991 708.02
Résultat net de l'activité d'assurance	0.00	0.00

en CHF	2009	2008
Produit des intérêts des créances	7 850 744.12	8 290 278.56
Rémunération des provisions techniques	-3 679.10	-6 238.95
Rémunération des fonds libres	-1 251 748.09	-1 930 583.20
Charges d'intérêts pour fonds de tiers	-5 632 826.73	-5 345 162.36
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	-962 490.20	-1 008 294.05
Résultat net des placements des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des placements en titres	2 166 447.22	-4 343 687.35
Retrait de/Attribution aux réserves de contribution de l'employeur	-607 482.22	1 133 105.45
Retrait de/Affectation aux fonds libres	-1 558 965.00	3 210 581.90
Résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance	0.00	0.00
Produit des parts de l'Helvetia Fondation de placement	1 993 841.44	-5 286 750.70
Résultat net des placements des fonds libres de la fondation	1 993 841.44	-5 286 750.70
Produit des prestations fournies	649 022.68	675 539.35
Autres produits	649 022.68	675 539.35
Frais d'administration	-867 179.50	-974 427.08
Excédent des produits/charges avant constitution des réserves de fluctuation de valeur	1 775 684.62	-5 585 638.43
Dissolution/Formation des réserves de fluctuation de valeur	-304 142.00	1 047 135.00
Excédent des produits/charges après constitution des réserves de fluctuation de valeur	1 471 542.62	-4 538 503.43

Annexe aux comptes annuels.

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

L'Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel (ci-après la fondation) est une fondation collective créée par Patria Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie au sens des art. 80 ss. du Code civil suisse (CC).

La fondation a pour objet de garantir l'assurance de prévoyance en faveur des employés et des employeurs en cas de vieillesse et d'incapacité de gain et en faveur de leurs survivants en cas de décès. La prévoyance est réalisée en premier lieu conformément aux prescriptions de la LPP et des autres lois sur l'assurance sociale. La fondation peut cependant garantir une couverture de prévoyance dépassant les prestations obligatoires.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au sens des prescriptions de la LPP au registre pour la prévoyance professionnelle. Elle est soumise à la loi sur le libre passage et est ainsi affiliée au fonds de garantie (registre n° C1.22).

1.3 Indication des actes et des règlements

■ Acte de fondation

07.12.1961,
révisé pour la dernière fois le 08.06.2009

■ Règlement d'organisation

Octobre 2007

■ Règlement électoral

Avril 2009

■ Règlement de prévoyance du personnel

Janvier 2009

■ Règlement de liquidation partielle

Janvier 2009

■ Règlement relatif aux provisions

Avril 2009

1.4 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

■ Organe de contrôle

KPMG SA, Zurich

■ Expert en prévoyance professionnelle

Helvetia Consulta Société de conseil en matière de prévoyance SA, Bâle

■ Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales

1.5 Organe de gestion/autorisation de signature

Les membres du conseil de fondation, Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA, chargée de la gestion, et les autres personnes ayant droit de signature signent collectivement à deux.

1.5.1 Membres du conseil de fondation

■ Représentants des employeurs

- Jean-Claude Diener
Membre
- Hanscaspar Kühnis
Vice-président
- Paul-Albert Nobs
Membre
- Fritz Zahnd
Membre

■ Représentants des salariés

- Mirjam Brucker
Présidente
- Monika Freund
Membre
- Véronique Maeder
Membre
- Florence Möller
Membre

■ Autres personnes autorisées à signer

- Philipp Ammann
- Rosmarie Champion
- Donald Desax
- René Eggimann
- Angela Godoy
- Thomas Klaiber
- Beat Müller
- Martin Müller

Pour le déroulement des affaires courantes, la directrice peut désigner d'autres personnes autorisées à signer.

2 Développement du portefeuille

2.1 Employeurs affiliés

Nombre	2009	2008
Effectif au 31.12. de l'année précédente	9 381	9 580
Entrées/Sorties	347	-199
Effectif au 31.12. de l'exercice sous revue	9 728	9 381

2.2 Assurés actifs

Nombre	2009	2008
Effectif au 31.12. de l'année précédente	74 721	72 912
Entrées/Sorties	1 550	1 809
Effectif au 31.12. de l'exercice sous revue	76 271	74 721

2.3 Bénéficiaires de rentes

Nombre	31.12.2009	Entrées/ Sorties	31.12.2008
Bénéficiaires d'une rente de vieillesse	4 768	470	4 298
Bénéficiaires d'une rente pour enfant de retraité	36	8	28
Bénéficiaires d'une rente d'invalidité	2 934	-214	3 148
Bénéficiaires d'une rente pour enfant d'invalidé	693	-131	824
Bénéficiaires d'une rente de conjoint	1 146	37	1 109
Bénéficiaires d'une rente d'orphelin	234	-90	324
Total	9 811	80	9 731

3 Nature de l'application du but

La conclusion d'un contrat d'affiliation entre l'employeur et la fondation valide l'affiliation à la fondation. Les entreprises affiliées constituent des œuvres de prévoyance distinctes au sein de la fondation. Un contrat d'assurance vie collective passé avec l'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA (ci-après l'Helvetia), en date du 23.12.2009, garantit les prestations de prévoyance convenues pour les différentes œuvres de prévoyance.

3.1 Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

3.2 Financement, méthode de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2004.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

4.2.1 Principes comptables

Les comptes annuels se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Ils tiennent compte des chiffres de l'année précédente.

L'annexe comprend des informations complémentaires ainsi que des explications sur les placements, le financement et les différents postes du bilan et du compte d'exploitation. Les événements survenus après la date de clôture du bilan ne doivent être mentionnés que s'ils influent sensiblement sur l'appréciation de la situation de l'institution de prévoyance.

4.2.2 Principes d'évaluation

Liquidités	Valeur nominale
Papiers-valeurs	Valeur de marché
Créances	Valeur nominale après déduction des correctifs de valeur nécessaires
Comptes de régularisation actifs	Valeur nominale
Placements individuels	Valeur de marché

5 Règles techniques/Couverture des risques/Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques vieillesse, décès et invalidité ainsi que la compensation du renchérissement pour les prestations de risque selon la LPP sont garantis pour chaque œuvre de prévoyance par un contrat d'assurance vie collective, daté du 23.12.2009, conclu avec l'Helvetia.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et les passifs de contrats d'assurance mentionnés dans le bilan s'élèvent à CHF 5'930'669'512 (année précédente: CHF 5'491'141'140) et comprennent les avoirs de vieillesse, placés et administrés par l'Helvetia, des assurés actifs.

en CHF	2009	2008
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP obligatoire	2.00%	2.75%
Taux d'intérêt du capital d'épargne en LPP subobligatoire	2.00%	2.25%

5.3 Développement de la réserve mathématique pour les retraités

Toutes les rentes sont réassurées. Elles ne peuvent pas être rachetées et ne sont donc pas non plus portées au bilan. La réserve mathématique pour les retraités s'élève en milliers de CHF à 1'862'370 (année précédente: en milliers de CHF 1'641'120).

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	3 533 802 711	3 309 126 734
Taux minimal LPP	2.00%	2.75%

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle atteste, dans son avis du 23.03.2010, que la fondation est en mesure au 31.12.2009 de répondre à ses obligations, et qu'aucune autre provision techniques ne doit être constituée.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la fondation.

Les postes suivants apparaissent au niveau des différentes œuvres de prévoyance; ils sont portés au bilan de la fondation sous les provisions techniques:

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
--------	------------	------------

Placements auprès de l'Helvetia

Fonds liés selon règlement	522 931	415 142
Total des provisions techniques	522 931	415 142

5.7 Modification des bases et hypothèses techniques

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

5.8 Réserves de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Il n'existe actuellement aucune réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation.

5.9 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Conclu avec l'Helvetia, le contrat d'assurance collective couvre l'ensemble des prestations de prévoyance réglementaires (modèle dit d'assurance complète). La fondation transfère ainsi les risques biométriques liés à la gestion de la prévoyance et le risque de placement à l'Helvetia. De la sorte, les obligations de la fondation sont, à tout moment, intégralement couvertes. En principe, la fondation ne peut donc pas afficher de couverture insuffisante.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Tous les actifs provenant de contrats d'assurance sont transférés à l'Helvetia et placés par cette dernière. Le placement des capitaux par l'Helvetia est régi dans les documents suivants:

- Mesures stratégiques: Stratégie 2006–2010, document pour la réunion de la commission des placements et des risques de l'Helvetia
- Directives de placement du Groupe Helvetia, version du 03.11.2009 et Directives d'application pour le marché Suisse, version du 28.10.2009

6.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur concernant les placements de la fondation

en CHF	2009	2008
Réserve de fluctuation de valeur au 01.01.	1 693 658	2 740 793
Dissolution/Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	304 142	-1 047 135
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12.	1 997 800	1 693 658
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	1 997 800	1 693 658

La réserve de fluctuation de valeur des placements de la fondation se monte à 20% de la valeur de marché des placements.

6.3 Présentation des placements par catégorie

En principe, l'intégralité du capital est placée auprès de l'Helvetia.

La fondation offre, à certaines conditions, aux œuvres de prévoyance qui lui sont affiliées la possibilité d'investir la fortune de prévoyance non liée en parts d'une fondation de placement. Sous le nom d'«acompa benefit», elle permet aux œuvres de prévoyance impliquées de participer dans une large mesure aux placements de la fortune. La fortune de prévoyance investie de la sorte figure sous le titre «Placements en titres pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance». D'éventuelles variations de cours ont une incidence directe sur la fortune de prévoyance libre des œuvres de prévoyance respectives. Le nombre d'œuvres de prévoyance avec un placement individuel de la fortune de prévoyance libre est passé de 11 à 10 depuis 2008.

Parallèlement, la fondation dispose de ses propres placements pour un montant de CHF 10'181'565.79 (année précédente: CHF 8'470'581.17).

6.4 Securities Lending

Tant la fondation collective que les différentes affiliations détiennent exclusivement des parts des placements collectifs et ne pratiquent pas elles-mêmes le Securities Lending. Il n'est pas possible de statuer sur un Securities Lending éventuel dans les placements collectifs.

6.5 Explications des résultats nets des placements

Le compte d'exploitation fait état de trois résultats partiels concernant les placements.

Le résultat net des placements des œuvres de prévoyance concerne les provisions techniques, les fonds libres et les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance placés auprès de l'Helvetia, d'une part, ainsi que des dettes envers des destinataires donnant lieu à un produit d'intérêt pour la fondation à hauteur de la charge d'intérêts.

Le résultat net des placements individuels des œuvres de prévoyance indique le produit réalisé avec ces placements, soit CHF 2'123'955.92 (année précédente: CHF -4'343'687.35) ainsi que leur utilisation par les œuvres de prévoyance.

Le résultat net des placements des fonds libres de la fondation correspond au produit que la fondation a obtenu grâce au placement des fonds issus d'un prêt octroyé par l'Helvetia au moment de la fondation. Le prêt concerné a été remboursé à l'Helvetia le 31.12.2004. Le résultat de l'exercice en cours était de CHF 1'993'841.44 (année précédente: CHF -5'286'750.70). Cette somme a été imputée sur les fonds libres de la fondation.

6.6 Explications des placements chez l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

6.6.1 Placements chez l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés s'élevaient à CHF 82'821'743.93 (année précédente: CHF 91'803'110.08) et constituent des avoirs de prime.

6.6.2 Réserves de contributions de l'employeur

Au cours de l'exercice sous revue, les réserves de contributions de l'employeur des œuvres de prévoyance ont évolué comme suit:

en CHF	2009	2008
Réserves de contributions de l'employeur au 01.01.	81 362 795.83	72 030 067.28
Apports	20 489 581.97	15 467 799.98
Apports de nouveaux contrats	23 381 928.60	2 030 274.15
Retrait/Affectation de placements individuels	607 482.22	-1 133 105.45
Utilisation pour le paiement des primes	-9 313 044.70	-5 628 227.83
Utilisation pour les primes uniques	-1 319 315.65	-885 643.35
Prestations résultant de résiliations de contrats	-628 974.18	-1 526 663.00
Intérêt	962 490.20	1 008 294.05
Réserves de contributions de l'employeur au 31.12.	115 542 944.29	81 362 795.83

Les réserves de contribution de l'employeur sont majoritairement rémunérées à hauteur de 0.5% dès le 01.05.2009 (jusqu'au 30.04.2009: 1.5%).

7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Explications relatives aux avoirs auprès de l'Helvetia

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Avoirs en compte courant	177 747 410.75	86 804 198.98
Avoirs en compte courant catégorie Fonds de garantie	3 127 598.70	2 824 077.65
Dépôts d'excédents	93 861 302.94	93 751 517.05
Réserves de contributions de l'employeur	114 461 705.42	76 583 701.48
Fonds liés selon règlement	522 931.40	415 142.30
Fonds libres des œuvres de prévoyance	72 525 375.50	76 284 373.78
Primes provisionnelles	26 988 307.87	27 325 272.29
Primes uniques en suspens des assurés	150 480 114.90	99 676 002.94
Total des avoirs auprès de l'Helvetia	639 714 747.48	463 664 286.47

7.2 Explications relatives au compte de régularisation actif

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Prestations payées d'avance	123 783 260.70	67 782 095.50
Total du compte de régularisation actif	123 783 260.70	67 782 095.50

7.3 Explications relatives aux engagements envers l'Helvetia

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Primes dues	83 355 386.88	91 720 952.13
Primes uniques dues	-533 642.95	82 157.95
Total des engagements envers l'Helvetia	82 821 743.93	91 803 110.08

7.4 Explications relatives au compte de régularisation passif

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Prestations payées d'avance	123 783 260.70	67 782 095.50
Primes perçues d'avance	26 988 307.87	27 325 272.29
Primes uniques en suspens	150 480 114.90	99 676 002.94
Autres comptes de régularisation	172 300.00	237 000.00
Total du compte de régularisation passif	301 423 983.47	195 020 370.73

7.5 Explications relatives aux fonds libres des œuvres de prévoyance

en CHF	31.12.2009	31.12.2008
Placements auprès de l'Helvetia		
Excédents individuels	63 133 402.69	61 767 707.35
Excédents collectifs	30 727 900.25	31 983 809.70
Fonds libres	72 525 375.50	76 284 373.78
Total	166 386 678.44	170 035 890.83
Fonds libres des œuvres de prévoyance avec un placement individuel du capital		
Excédents individuels	0.00	0.00
Excédents collectifs	165 008.53	149 268.68
Fonds libres	5 002 963.52	8 366 217.77
Total	5 167 972.05	8 515 486.45
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance		
Excédents individuels	63 133 402.69	61 767 707.35
Excédents collectifs	30 892 908.78	32 133 078.38
Fonds libres	77 528 339.02	84 650 591.55
Total	171 554 650.49	178 551 377.28

7.6 Explications relatives au résultat net de l'activité d'assurance

Le résultat net équilibré de l'activité d'assurance illustre le fait que la fondation ne supporte elle-même aucun risque dans le cadre de l'assurance complète. L'Helvetia garantit l'ensemble des prestations ainsi que la rémunération légale des avoirs de vieillesse.

7.7 Explications relatives aux charges d'assurance

en CHF	2009	2008
Prime de risque	137 794 970.94	133 082 189.90
Prime de frais	44 559 062.30	44 119 752.05
Prime d'épargne	460 678 285.75	421 772 364.55
Renchérissement	5 597 346.00	5 221 040.20
Primes uniques	804 010 420.71	592 914 307.32
Contribution au fonds de garantie	3 125 275.40	2 882 054.00
Total des charges d'assurance	1 455 765 361.10	1 199 991 708.02

7.8 Explications relatives aux produits de prestations fournies

en CHF	2009	2008
Remboursement des frais de rappel de l'Helvetia	428 166.13	489 324.90
Remboursement des frais pour la propriété du logement	220 856.55	186 214.45
Total des produits des prestations fournies	649 022.68	675 539.35

7.9 Explications relatives aux frais d'administration

en CHF	2009	2008
Frais de rappel	428 166.13	489 324.90
Frais pour la propriété du logement	220 856.55	186 214.45
Frais d'administration propres de la fondation	218 156.82	298 887.73
Total des frais d'administration	867 179.50	974 427.08

8 Demandes de l'autorité de surveillance

8.1 Information relative aux excédents

Durant l'année sous revue, des excédents ont été distribués et utilisés conformément au récapitulatif suivant:

en CHF	2009	2008
Accumulation individuelle	15 603 348.10	21 219 697.80
Accumulation collective	2 344 299.85	4 342 605.35
Bonification sur le compte d'encaissement	75 588.85	668 410.45
Total	18 023 236.80	26 230 713.60

La fondation a droit aux parts d'excédents accordées au titre du contrat d'assurance vie collective conclu avec l'Helvetia.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Liquidations partielles

Quelques liquidations partielles ont été opérées en 2009, conformément au règlement. Lorsque des moyens libres étaient disponibles, ceux-ci ont été répartis en conséquence.

9.2 Separate Accounts

Quelques œuvres de prévoyance ont placé des fonds libres individuellement.

9.3 Information sur les réglementations en vigueur concernant les rétrocessions

La fortune de la fondation ainsi que des parties des placements pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance sont investies auprès de l'Helvetia Fondation de placement. Cette dernière a fourni une confirmation écrite du fait qu'elle ne reçoit ni rétrocessions, ni kick-backs, ni tout autre paiement similaire de tiers. Pour le placement pour le compte et aux risques des œuvres de prévoyance, l'Helvetia Fondation de placement verse des rétrocessions à l'Helvetia.

Bâle, le 21 avril 2010

Helvetia Fondation collective
pour la prévoyance du personnel



Mirjam Brucker
Présidente du Conseil
de fondation



Hanscaspar Kühnis
Vice-président du Conseil
de fondation

**KPMG SA****Audit**
Badenerstrasse 172
CH-8004 ZurichCase postale
CH-8026 ZurichTéléphone +41 44 249 31 31
Téléfax +41 44 249 23 19
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel, Bâle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Stefan Inderbinen
Expert-réviseur agréé

Petra Kamber
Expert-réviseur agréée

Zurich, 21 avril 2010

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

**Helvetia Fondation collective
de prévoyance du personnel**

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.fondation-helvetia.ch

